(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 286 621 A1**

(12) # DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **88870056.4**

(22) Date de dépôt: **08.04.88**

(51) Int. Cl.[4]: **A 47 B 88/00**
A 47 B 47/04, A 47 B 67/04,
F 16 B 12/46

(30) Priorité: **09.04.87 FR 8705035**

(43) Date de publication de la demande:
12.10.88 Bulletin 88/41

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **MAURICE LE CLERCQ & FILS S.A.**
Rue Wiertz, 27
B-1040 Bruxelles (BE)

(72) Inventeur: **Le Clercq, Jacques**
Rue Trieu Martin, 10
B-5024 Namur-Gelbresse (BE)

(74) Mandataire: **Plucker, Guy et al**
OFFICE KIRKPATRICK 4 Square de Meeûs
B-1040 Bruxelles (BE)

(54) **Ensemble de pièces pour la construction de tiroirs et leur montage dans un casier de meuble.**

(57) L'invention a pour objet un ensemble de pièces (24) dont l'emboîtement permet de construire un ou plusieurs tiroirs (15) démontables et de les monter dans un casier (2, 3, 4) de meuble (1) maintenu par des montants (11, 12) entre lesquels il existe un espace libre plus petit que la distance comprise entre les faces internes des côtés (10) du casier (2, 3, 4). Cet ensemble de pièces (24) comporte deux panneaux (25) avant et arrière identiques, deux panneaux (27) gauche et droit identiques, un panneau de fond (37), quatre cornières métalliques (31, 32) et deux panneaux de support (18), le panneau de fond (37) coulissant dans les rainures horizontales (19) des panneaux de support (18).

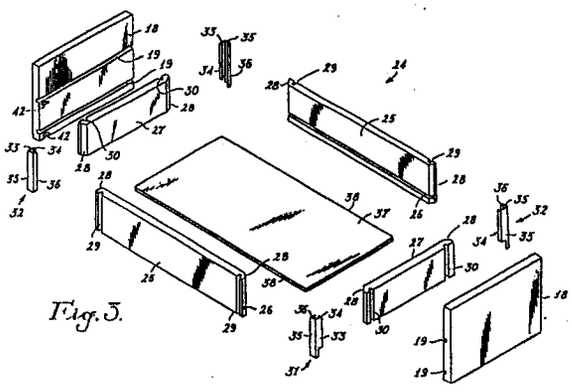

Fig. 5.

EP 0 286 621 A1

Description

Ensemble de pièces pour la construction de tiroirs et leur montage dans un casier de meuble.

La présente invention concerne des ensembles de pièces qui permettent la construction facile et rapide d'un ou de plusieurs tiroirs et leur montage dans des meubles, en particulier dans des meubles en pièces détachées à assembler soi-même.

On connaît plusieurs systèmes de montage de tiroirs dans des meubles.

En particulier, il est bien connu de faire coulisser dans un casier de meuble un tiroir dont chacune des faces externes des côtés est pourvue d'une ou de plusieurs rainures destinées à recevoir une ou plusieurs nervures fixées sur les faces internes des côtés du casier.

Il est encore connu de faire coulisser le tiroir en faisant glisser des lattes montées sur les faces externes des côtés du tiroir sur d'autres lattes montées, elles, sur les faces internes des côtés du casier.

De nombreuses variantes de meubles à assembler soi-même à partir de pièces vendues séparément ont été mises au point et commercialisées.

Un problème qui se pose dans ce type de meubles est la réalisation de tiroirs qui puissent également être assemblés par l'acheteur à partir de pièces détachées et ce d'une manière simple, sans utiliser de vis, ni de clous, ni de colle, ni d'outils.

Le montage du ou des tiroirs dans un tel meuble doit également pouvoir se faire d'une manière simple et rapide, de même que le démontage hors de ce meuble et le désassemblage des pièces.

La présente invention a pour but de remédier à ces problèmes en fournissant des ensembles de pièces détachées assemblables par simple emboîtement, permettant la construction de tiroirs et leur montage dans des meubles. Les tiroirs obtenus peuvent être facilement démontés hors des dits meubles et désassemblés.

Un autre but de l'invention est de fournir des ensembles de pièces vendues séparément dont l'assemblage, le montage, le démontage et le désassemblage puissent être réalisés sans outils.

Un autre but de l'invention est de fournir des ensembles de pièces permettant de construire des tiroirs pour des meubles à assembler soi-même, maintenus par des montants qui débordent vers l'intérieur des casiers, c'est-à-dire que ces montants sont disposés de façon telle que la distance comprise entre les faces internes des côtés d'un casier est plus grande que la distance comprise entre les bords internes des montants disposés à l'avant du casier.

En particulier, un but de l'invention est de fournir des tiroirs démontables pour des meubles tels que ceux dont le système de construction est décrit dans le brevet français n° 1 245 776 de Henry George KEWLEY, en utilisant pour la construction de ces tiroirs un système analogue au système de construction de ce type de meubles.

Ce système de construction est décrit dans le brevet cité ci-dessus et sera mieux compris dans la partie du présent mémoire descriptif qui se réfère aux figures.

La présente invention sera en effet décrite suivant le cas particulier où un ou des tiroirs sont montés dans un meuble construit selon le système décrit dans le brevet français n° 1 245 776.

La dite invention concerne un ensemble de pièces pour la construction d'un ou de plusieurs tiroirs et pour leur montage dans un casier de meuble maintenu par des montants antérieurs et postérieurs, la distance comprise entre les faces internes des côtés du dit casier étant plus grande que l'espace libre entre les montants antérieurs.

L'ensemble des pièces comporte deux panneaux de support identiques entre eux et portant autant de rainures horizontales qu'il y a de tiroirs à monter et, pour chaque tiroir, un panneau avant et un panneau arrière identiques entre eux, un panneau gauche et un panneau droit identiques entre eux, un panneau de fond et quatre cornières métalliques dont chaque aile est munie d'un rebord rentrant qui lui est perpendiculaire.

Les panneaux avant et arrière sont pourvus, dans la partie inférieure de leur face interne, d'une rainure horizontale. Les panneaux gauche et droit ont une hauteur égale à celle comprise entre le bord supérieur d'un des panneaux avant ou arrière et le bord supérieur de la rainure horizontale du dit panneau.

Les panneaux avant, arrière, gauche et droit sont pourvus d'un onglet à 45° à chacun de leurs bords latéraux du côté de leur face interne et sont munis, sur leur face externe, de deux rainures verticales près de ces bords latéraux.

Ces panneaux peuvent ainsi être assemblés deux à deux au moyen des dites cornières, dont chaque rebord s'engage dans une rainure verticale.

Le panneau de fond, rectangulaire, a des dimensions telles qu'il s'engage par deux de ses côtés dans les rainures horizontales des panneaux avant et arrière et qu'une languette déborde de part et d'autre des faces externes des panneaux gauche et droit. Chacune de ces languettes peut coulisser dans une des rainures horizontales prévues sur la face interne de chaque panneau de support.

Chacun des panneaux de support a une longueur telle qu'il peut se loger entre un montant antérieur et un montant postérieur le long de la face interne d'un côté du casier et une épaisseur telle que la distance entre les faces internes des panneaux de support mis en place est plus petite que l'espace libre entre les montants antérieurs.

Le simple emboîtement des pièces de l'ensemble de pièces permet l'assemblage d'un ou plusieurs tiroirs et leur montage dans un casier de meuble. L'opération inverse permet le démontage du ou des tiroirs hors du casier et le désassemblage de ces tiroirs.

Suivant une forme d'exécution avantageuse de l'invention, chacune des ailes de chaque cornière métallique a une hauteur égale à celle du panneau dans la rainure verticale duquel le rebord de la dite

aile s'engage.

Avantageusement, l'un des panneaux identiques avant et arrière est percé de trous permettant la fixation d'une poignée, l'autre panneau étant percé d'un seul trou permettant la fixation d'un bouton.

Suivant une réalisation de l'invention, chaque panneau de support a une hauteur égale à la hauteur interne d'un casier, et l'espace interne du dit casier est entièrement occupé par des tiroirs.

Suivant une autre réalisation de l'invention, l'ensemble des pièces comporte, en outre, un panneau formant tablette, qui s'appuie sur le bord supérieur de chacun des panneaux de support, les dits panneaux de support ayant une hauteur inférieure à la hauteur interne du casier.

Suivant une forme préférée de réalisation de l'invention, au moins un des deux panneaux de support est muni, pour chaque tiroir à monter dans le casier, d'une lamelle flexible. Chaque lamelle flexible est vissée par une extremité sous une rainure horizontale, du côté du panneau de support destiné à être disposé vers l'avant du casier. Son autre extrémité est destinée à servir d'arrêt au tiroir. Cette extrémité est libre et écartée du panneau de support, de façon à être dirigée vers le fond du casier après le montage du panneau de support dans le casier.

L'invention et le système de construction de meubles décrits dans le brevet français n° 1 245 776 seront mieux compris en se référant aux dessins annexés, dans lesquels :

la Fig. 1 est une vue en perspective cavalière d'un meuble constitué de trois casiers construit selon le procédé décrit dans le brevet français n° 1 245 776, l'un des casiers étant muni de deux tiroirs, le second étant seulement muni de deux panneaux de support et le troisième étant vide;

la Fig. 2 représente une coupe réalisée suivant le plan II-II de la Fig. 1,vue de haut;

la Fig. 3 est une vue en perspective éclatée d'un ensemble de pièces selon l'invention permettant la construction d'un tiroir et son montage dans un meuble;

la Fig. 4 est une vue en coupe suivant le plan IV-IV de la Fig. 1,vue de haut;

la Fig. 5 est une vue en coupe suivant la ligne V-V de la Fig. 4,

la Fig. 6 est une vue en coupe suivant la ligne VI-VI de la Fig. 4, et

la Fig. 7 est une vue en perspective cavalière d'un casier de meuble muni de deux séries juxtaposées de trois tiroirs superposés.

La Fig. 1 montre un meuble 1 composé de trois casiers 2, 3, 4 séparés les uns des autres par des plaques 5 constituant le fond de chacun des casiers 2, 3, 4. Chacune de ces plaques 5 est soutenue par une traverse avant 6, une traverse arrière 7 et deux traverses latérales 8. Chaque traverse arrière 7 porte une plaque arrière 9 constituant le dos du casier. Chacune des traverses latérales 8 porte un côté 10 du casier 2, 3, 4.

Le meuble 1 est maintenu par deux montants antérieurs 11 et deux montants postérieurs 12, les montants antérieurs 11 et postérieurs 12 étant identiques quant à leur forme et étant constitués de profilés ayant chacun deux ailes 13 perpendiculaires entre elles (montrées sur la Fig. 2). Chaque aile 13 possède un rebord rentrant 14 qui lui est perpendiculaire. Les montants 11 et 12 seront montrés plus en détail sur la Fig. 2. Le casier 2 est muni de tiroirs 15 qui seront montrés en détail sur les Fig. 3 à 6. Le tiroir 15 du dessous est muni d'un bouton 16, tandis que le tiroir 15 du dessus est muni d'une poignée 17.

Dans le casier 3 sont mis en place deux panneaux de support 18 portant autant de rainures horizontales 19 que l'on souhaite monter de tiroirs 15 dans le casier 3. Dans la forme de réalisation illustrée sur la Fig. 1, le casier 3 est destiné à recevoir trois tiroirs 15.

Chaque panneau de support 18 repose sur la plaque 5 constituant le fond du casier 3. Il est placé entre un montant antérieur 11 et un montant postérieur 12. Les panneaux de support 18 ne sont pas fixés dans le meuble mais seront maintenus en place par les tiroirs 15 lorsque ceux-ci seront montés dans le casier 3.

La structure du meuble 1 montré sur la Fig. 1 et la manière d'y monter des tiroirs 15 seront mieux comprises en se référant aux Fig. 2 à 6.

La Fig. 2 montre les montants antérieurs 11 et les montants postérieurs 12 et la façon dont ils permettent l'assemblage des traverses 6, 7 et 8. Chacune des traverses 6, 7 et 8 est coupée à onglet à 45° à ses bords latéraux, du côté de sa face interne, et porte, sur sa face externe, deux rainures verticales 20 situées chacune près d'une des deux extrémités des dites traverses 6, 7 et 8.

Les montants 11 et 12 permettent ainsi d'assembler les traverses 6, 7 et 8 deux à deux à angle droit, les rebords rentrants 14 des ailes 13 s'engageant chacun dans une rainure verticale 20 d'une traverse 6, 7 ou 8.

Chacune des traverses latérales 8 est pourvue, sur toute la longueur de sa face supérieure, d'une rainure 21 dans laquelle, lors de la construction du meuble 1, se logera le côté 10 du casier 2. La traverse 7 est de même pourvue d'une rainure 22 dans laquelle se logera la plaque arrière 9 du casier 2.

La plaque 5, qui constitue le fond du casier 2, repose sur les traverses 6, 7 et 8 grâce à une feuillure 23 ménagée sur l'arête supérieure de chacune des dites traverses 6, 7 et 8. Cette feuillure 23 est représentée aux Fig. 5 et 6.

La traverse avant 6 ne comporte pas de rainure destinée à recevoir de plaque. Il subsiste à l'avant du casier un espace libre entre les montants antérieurs 11. Cet espace libre est plus petit que la distance comprise entre les faces internes des côtés 10 du casier 2.

La Fig. 3 montre un ensemble de pièces 24 permettant la construction d'un tiroir 15 et son montage dans un meuble 1.

L'ensemble 24 comporte des panneaux 25 avant et arrière identiques entre eux. Chacun de ces panneaux 25 avant et arrière est pourvu, dans la partie inférieure de sa face interne, d'une rainure horizontale 26.

Il comporte également des panneaux 27 gauche

et droit identiques entre eux. Chacun de ces panneaux 27 a une hauteur, mesurée de son bord supérieur à son bord inférieur, qui est égale à la hauteur comprise entre le bord supérieur d'un panneau 25 avant ou arrière et le bord supérieur de la rainure horizontale 26 du dit panneau 25.

Chacun des panneaux 25 et 27 est pourvu d'un onglet à 45°, 28, ménagé à la face interne de chacun de ses bords latéraux.

Chaque panneau 25 est muni, sur sa face externe, de rainures verticales 29 et chaque panneau 27 est muni, sur sa face externe, de rainures verticales 30.

Chacune des rainures 29 est proche d'une extrémité d'un panneau 25 et chacune des rainures 30 est proche d'une extrémité d'un panneau 27.

Les panneaux 25 et 27 sont assemblés entre eux, deux à deux, au moyen de cornières 31 et 32 de manière à former un cadre, les bords supérieurs des panneaux 25 et 27 étant situés dans un même plan horizontal.

Chacune des cornières 31 est symétrique d'une cornière 32. Chacune de ces cornières 31, 32 possède une aile courte 33 munie d'un rebord rentrant 34 qui lui est perpendiculaire, et une aile longue 35 munie d'un rebord rentrant 36 qui lui est perpendiculaire.

La hauteur de chaque aile courte 33 et de son rebord rentrant 34 est égale à la hauteur des panneaux 27, tandis que la hauteur de chaque aile longue 35 et de son rebord rentrant 36 est égale à la hauteur des panneaux 25.

Lorsqu'un panneau 25 est assemblé avec un panneau 27 de manière que les onglets 28 de chacun des deux panneaux 25 et 27 se touchent, chaque rebord rentrant 34 d'une cornière 31 ou 32 est engagé dans une rainure verticale 30 du panneau 27, tandis que le rebord rentrant 35 de la même cornière est engagé dans une rainure verticale 29 du panneau 25.

Les panneaux 25 et 27 sont ainsi assemblés à angle droit.

Les cornières 31, 32 ont une section identique à celle des montants 11 et 12 et le système d'assemblage des panneaux 25, 27 du tiroir 15 est analogue au système d'assemblage des traverses 6, 7, 8.

Etant donné la hauteur des panneaux 27, qui est égale à la hauteur d'un panneau 25 mesurée de son bord supérieur au bord supérieur de sa rainure horizontale 26, la dite rainure 26 reste libre lors de l'assemblage des panneaux 25 et 27.

Le panneau de fond 37 est introduit par ses deux côtés 38 dans les rainures horizontales 26 des panneaux 25.

La longueur des côtés 38 du panneau de fond 37 est plus grande que la longueur des rainures horizontales 26 des panneaux 25, ce qui a pour conséquence que le panneau de fond 37 dépasse à chaque extrémité des rainures horizontales 26 des panneaux 25.

Lorsque le tiroir 15 est construit, le panneau de fond 37 passe en dessous des panneaux 27. Des languettes 39, non montrées sur la Fig. 3 et qui sont vues en détail sur les Fig. 4 et 5, débordent vers l'extérieur de part et d'autre des faces externes des panneaux 27. Chacune des languettes 39 s'engage dans une des rainures horizontales 19 d'un panneau de support 18. Les languettes 39 jouent le rôle de glissière et permettent de faire glisser le tiroir 15 dans le casier 2, en faisant coulisser chaque languette 39 dans une rainure horizontale 19 d'un panneau de support 18.

Les Fig. 4, 5 et 6 montrent des tiroirs 15 montés dans un casier 2 d'un meuble 1.

La Fig. 4 permet de voir des tasseaux 40 placés à l'intérieur des montants antérieurs 11 et postérieurs 12. Ces tasseaux 40 sont bloqués à l'intérieur des montants 11 et 12 par les rebords rentrants 14 de ces montants.

Ces tasseaux 40 sont placés verticalement entre les traverses 6, 7 et 8 soutenant la plaque de fond 5 du casier 2 et les traverses 6, 7 et 8 soutenant la plaque de fond 5 du casier 3.

La hauteur des panneaux de support 13 est égale à la hauteur des tasseaux 40, qui détermine la hauteur du casier 2.

Chacun des côtés 10 du casier 2 se loge à chacune de ses extrémités verticales dans une rainure 41 d'un tasseau 40, l'un des tasseaux 40 étant logé dans un montant antérieur 11 et l'autre de ces tasseaux 40 étant logé dans un montant postérieur 12.

En outre, la plaque arrière 9 du casier 2 est logée dans les rainures 41 des tasseaux 40 logés dans les montants postérieurs 12.

Sur les Fig. 4 et 5, on distingue les languettes 39 mentionnées dans la description de la Fig. 3. La Fig. 5 permet, en outre, de voir comment ces languettes 39 s'engagent dans les rainures horizontales 19 des panneaux de support 18.

Sur les Fig. 1, 3, 4 et 6, on remarque la présence de lamelles flexibles 42 qu servent d'arrêts aux tiroirs 15. Ces lamelles flexibles 42 sont vissées, par une de leurs extrémités, contre les panneaux de support 18, sous les rainures horizontales 19. Chaque lamelle flexible 42 est fixée à environ trois centimètres du côté du panneau de support 18 destiné à être disposé vers l'avant du casier 2, 3 ou 4. Son extrémité libre est dirigée vers le fond du casier 2, 3 ou 4, dans lequel elle est placée. En l'absence de sollicitations extérieures, cette extrémité libre est écartée du panneau de support 18, d'une distance d'environ un centimètre.

Lorsqu'un tiroir 15 est introduit dans un casier 2, 3 ou 4 le long des rainures horizontales 19, les extrémités libres des lamelles flexibles 42 sont rabattues contre les panneaux de support 18 gauche et droit, par les ailes longues 35 des cornières 31 et 32, qui assemblent le panneau arrière 25 respectivement avec les panneaux 27 gauche et droit.

Lorsque le tiroir 15 est en position fermée, les extrémités libres des lamelles flexibles 42, ne subissant de nouveau plus de sollicitations, ont repris leur position initiale.

Lorsque le tiroir 15 est ouvert au maximum, les extrémités libres des lamelles flexibles 42 viennent buter contre les parties des onglets 28 du panneau 25 arrière qui sont situées sous la rainure horizontale 26 du dit panneau 25 arrière et maintenues par les ailes longues 35 des cornières 31 et 32.

Cette disposition empêche le tiroir 15 de tomber hors du casier 2, 3 ou 4.

Si l'utilisateur souhaite le retrait total du tiroir 15 hors du casier 2, 3 ou 4, il lui suffit de rabattre les extrémités libres des lamelles flexibles 42 contre les panneaux de support 18, à l'aide d'une lame de couteau, par exemple, et de les maintenir dans cette position.

Selon une variante d'exécution, les lamelles flexibles 42 sont disposées sur un seul des deux panneaux de support 18 présents dans un casier 2, 3 ou 4.

Selon une forme d'exécution de l'invention non illustrée sur les Fig. 1 à 6, les panneaux de support 18 peuvent avoir une hauteur inférieure à la hauteur des côtés 10 d'un casier 2, 3 ou 4. Dans ce cas, l'espace interne du casier 2, 3 ou 4 n'est pas entiérement rempli de tiroirs 15, mais un panneau 43 formant tablette (non représenté sur les figures) est posé sur les bords supérieurs des panneaux de support 18.

La Fig. 7 montre un casier 44 entièrement rempli de tiroirs 15. Ces tiroirs 15 sont répartis en deux séries juxtaposées comportant chacune trois tiroirs 15 superposés. Les deux séries de tiroirs 15 sont séparées par un panneau de support central 45. Sur chaque face de ce panneau de support central 45 sont ménagées trois rainures horizontales 46.

Deux panneaux de support 18 sont placés dans le casier 44, d'une manière identique à celle illustrée aux Fig. 1 et 4 à 6.

Chaque tiroir 15 s'engage, par ses languettes 39 (non représentées), d'une part dans une rainure horizontale 19 d'un des panneaux de support 18 latéraux et d'autre part dans une rainure horizontale 46 du panneau de support central 45.

Les tiroirs 15 montés de part et d'autre du panneau de support central 45 maintiennent celui-ci en place. Pour éviter que ce panneau de support central 45 ne coulisse vers l'avant lors du retrait des tiroirs 15, une petite butée (non représentée) peut être fixée sur la traverse inférieure 6, devant le dit panneau de support central 45.

Suivant une forme d'exécution de l'invention, non représentée, le panneau de support central 45 peut être remplacé par deux panneaux de support 18 placés dos à dos et rendus solidaires par un adhésif (par exemple, du ruban adhésif double face). Cette manière de procéder permet de réduire le nombre de pièces dfférentes à fabriquer.

Revendications

1.- Ensemble de pièces (24) pour la construction d'un ou plusieurs tiroirs (15) et pour leur montage dans un casier (2, 3, 4) de meuble (1) maintenu par des montants antérieurs (11) et postérieurs (12), la distance entre les faces internes des côtés (10) du casier (2, 3, 4) étant plus grande que l'espace libre entre les montants antérieurs (11), caractérisé en ce que

le dit ensemble (24) comporte deux panneaux de support (18) identiques entre eux et portant autant de rainures horizontales (19) qu'il y a de tiroirs (15) à monter, et, pour chaque tiroir (15), un panneau (25) avant et un panneau (25) arrière identiques entre eux, un panneau (27) gauche et un panneau (27) droit identiques entre eux, un panneau de fond (37) et quatre cornières métalliques (31, 32) dont chacune des ailes (33, 35) est munie d'un rebord rentrant (34, 36) qui lui est perpendiculaire,

les panneaux (25) avant et arrière étant pourvus, dans la partie inférieure de leur face interne, d'une rainure horizontale (26),

les panneaux (27) gauche et droit ayant une hauteur égale à celle comprise entre le bord supérieur d'un panneau (25) avant ou arrière et le bord supérieur de la rainure horizontale (26) du dit panneau (25),

les panneaux avant, arrière (25), gauche et droit (27) étant pourvus d'un onglet à 45° (28) à chacun de leurs bords latéraux du côté de leur face interne, et munis, sur leur face externe, de deux rainures verticales (29, 30) près de ces bords latéraux, ces panneaux (25, 27) pouvant ainsi être assemblés deux à deux, au moyen des dites cornières (31, 32) dont chacun des rebords rentrants (34, 36) s'engage dans une des rainures verticales (29, 30),

le panneau de fond (37), rectangulaire, ayant des dimensions telles qu'il s'engage par deux de ses côtés (38) dans les rainures horizontales (26) des panneaux (25) avant et arrière et qu'une languette (39) déborde de part et d'autre des faces externes des panneaux (27) gauche et droit, chacune de ces languettes (39) pouvant coulisser dans une des rainures horizontales (19) prévues sur la face interne de chaque panneau de support (18),

chacun des dits panneaux de support (18) ayant une longueur telle qu'il peut se loger entre un montant antérieur (11) et un montant postérieur (12) le long de la face interne d'un côté (10) du casier (2, 3, 4) et une épaisseur telle que la distance entre les faces internes des panneaux de support (18) mis en place est plus petite que l'espace libre entre les montants antérieurs (11),

le simple emboîtement des pièces de l'ensemble de pièces (24) permettant l'assemblage d'un ou de plusieurs tiroirs (15), et leur montage dans un casier (2, 3, 4) de meuble (1), l'opération inverse permettant le démontage du ou des tiroirs (15) hors du casier (2, 3, 4) et le désassemblage aisé de ces tiroirs (15).

2.- Ensemble de pièces (24) suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chacune des ailes (33, 35) de chaque cornière métallique (31, 32) a une hauteur égale à celle du panneau (25, 27) dans la rainure verticale (29, 30) duquel le rebord rentrant (34, 36) de la dite aile (33, 35) s'engage.

3.- Ensemble de pièces (24) suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'un des panneaux (25) identiques avant et arrière est percé de deux trous

permettant la fixation d'une poignée (17), l'autre panneau (25) étant percé d'un seul trou permettant la fixation d'un bouton (16).

4.- Ensemble de pièces (24) suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque panneau de support (18) a une hauteur égale à la hauteur interne d'un casier (2, 3, 4), l'espace interne du dit casier (2, 3, 4) étant entièrement occupé par des tiroirs (15).

5.- Ensemble de pièces (24) suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte, en outre, un panneau (43) formant tablette, le dit panneau (43) s'appuyant sur le bord supérieur de chacun des panneaux de support (18), les dits panneaux de support (18) ayant une hauteur inférieure à la hauteur interne du casier(2, 3, 4).

6.- Ensemble de pièces (24) suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins un des deux panneaux de support (18) est muni, pour chaque tiroir (15) à monter dans le casier (2, 3, 4), d'une lamelle flexible (42), chaque lamelle flexible (42) étant vissée par une extrémité sous une rainure horizontale (19), du côté du panneau de support (18) destiné à être disposé vers l'avant du casier (2, 3, 4), son autre extrémité, destinée à servir d'arrêt au tiroir (15) étant libre et écartée du panneau de support (18) de façon à être dirigée vers le fond du casier (2, 3, 4) après montage du dit panneau de support (18) dans le casier (2, 3, 4).

7.- Ensemble de pièces pour la construction de deux ou plusieurs tiroirs (15) et pour leur montage dans un casier (44) de meuble, de manière telle qu'un tiroir (15) ou plusieurs tiroirs (15) superposés occupent une partie du casier (44), à côté d'un tiroir (15) ou de plusieurs tiroirs (15) superposés qui occupent l'autre partie du casier (44), ce casier (44) étant maintenu par des montants antérieurs (11) et postérieurs (12), la distance entre les faces internes des côtés (10) du casier (44) étant plus grande que l'espace libre entre les montants antérieurs (11), caractérisé en ce que

le dit ensemble de pièces comporte deux panneaux de support latéraux (18), un panneau de support central (45) et, pour chaque tiroir (15), un panneau (25) avant et un panneau (25) arrière identiques entre eux, un panneau (27) gauche et un panneau (27) droit identiques entre eux, un panneau de fond (37) et quatre cornières métalliques (31, 32) dont chacune des ailes (33, 35) est munie d'un rebord rentrant (34, 36) qui lui est perpendiculaire,

chacun des dits panneaux de support latéraux (18) ayant une longueur telle qu'il peut se loger entre un montant antérieur (11) et un montant postérieur (12) le long de la face interne d'un côté (10) du casier (44) et une épaisseur telle que la distance entre les faces internes des panneaux de support latéraux (18) mis en place est plus petite que l'espace libre entre les montants antérieurs (11),

le panneau de support central (45) ayant des dimensions telles qu'il peut être disposé dans le casier (44), parallèlement aux panneaux de support latéraux (18), de manière à diviser le casier (44) en deux parties,

chaque panneau de support latéral (18) portant autant de rainures horizontales (19) qu'il y a de tiroirs (15) à monter dans la partie du casier (44) correspondante,

le panneau de support central (45) portant, sur chacune de ses deux faces, des rainures horizontales (46) qui seront disposées en regard des rainures horizontales (19) du panneau de support latéral (18) correspondant,

les panneaux (25) avant et arrière étant pourvus, dans la partie inférieure de leur face interne, d'une rainure horizontale (26),

les panneaux (27) gauche et droit ayant une hauteur égale à celle comprise entre le bord supérieur d'un panneau (25) avant ou arrière et le bord supérieur de la rainure horizontale (26) du dit panneau (25),

les panneaux avant, arrière (25), gauche et droit (27) étant pourvus d'un onglet à 45° (28) à chacun de leurs bords latéraux du côté de leur face interne, et munis, sur leur face externe, de deux rainures verticales (29, 30) près de ces bords latéraux, ces panneaux (25, 27) pouvant ainsi être assemblés deux à deux, au moyen des dites cornières (31, 32) dont chacun des rebords rentrants (34, 36) s'engage dans une des rainures verticales (29, 30),

le panneau de fond (37), rectangulaire, ayant des dimensions telles qu'il s'engage par deux de ses côtés (38) dans les rainures horizontales (26) des panneaux (25) avant et arrière et qu'une languette (39) déborde de part et d'autre des faces externes des panneaux (27) gauche et droit, chacune de ces languettes (39) pouvant coulisser dans une des rainures horizontales (19, 46) prévues respectivement dans les panneaux de support latéraux (18) et dans le panneau de support central (45),

le simple emboîtement des pièces de l'ensemble de pièces permettant l'assemblage de plusieurs tiroirs (15), et leur montage dans un casier (44), l'opération inverse permettant le démontage des tiroirs (15) hors du casier (44) et leur désassemblage aisé.

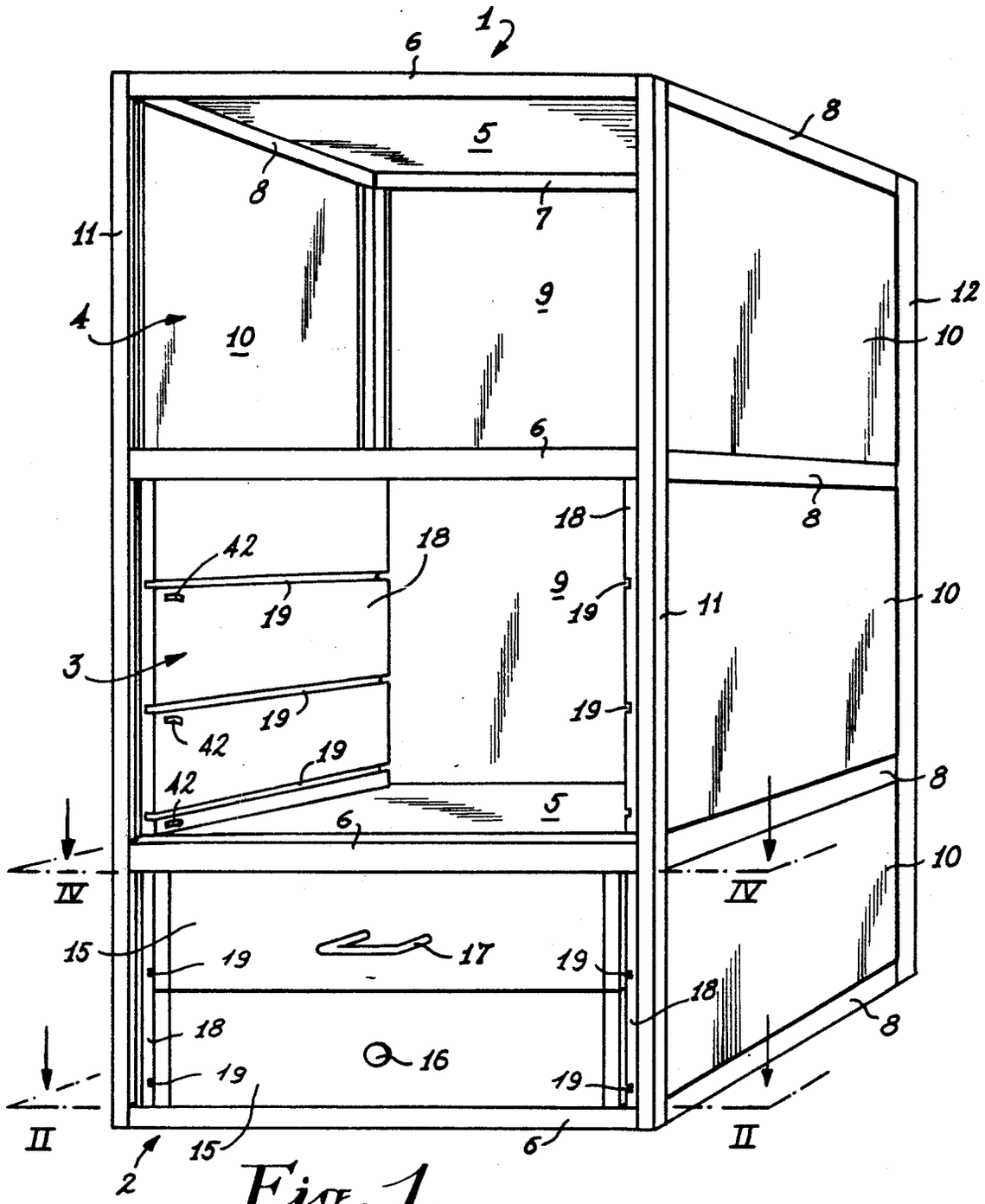
1
6
5
8
7
11
9
12
4
10
6
8
18
42
18
9
19
19
11
10
3
19
19
42
19
42
8
5
6
10
IV
IV
15
19
17
19
18
18
8
16
19
19
II
15
6
II
2

Fig. 1.

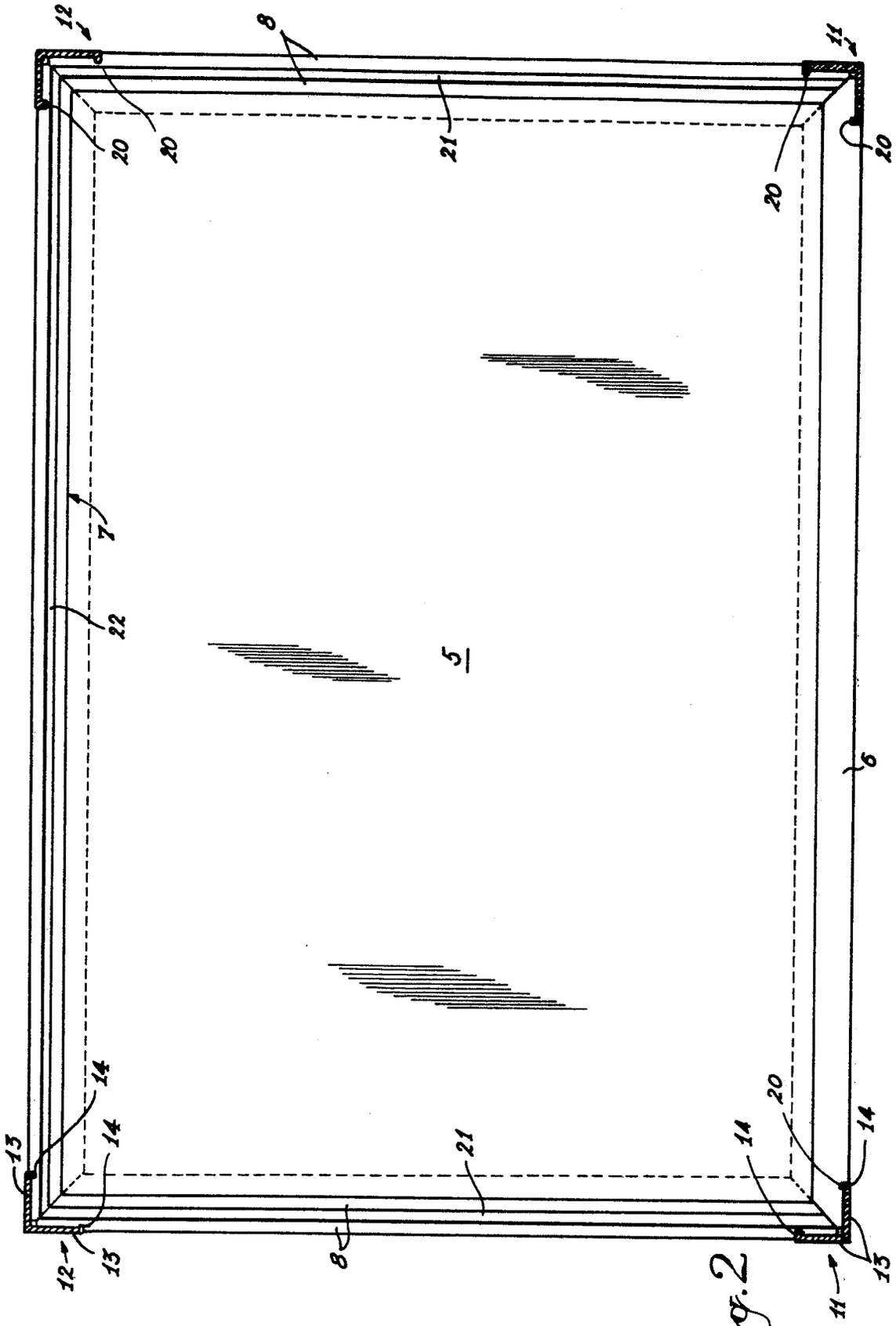

Fig. 2

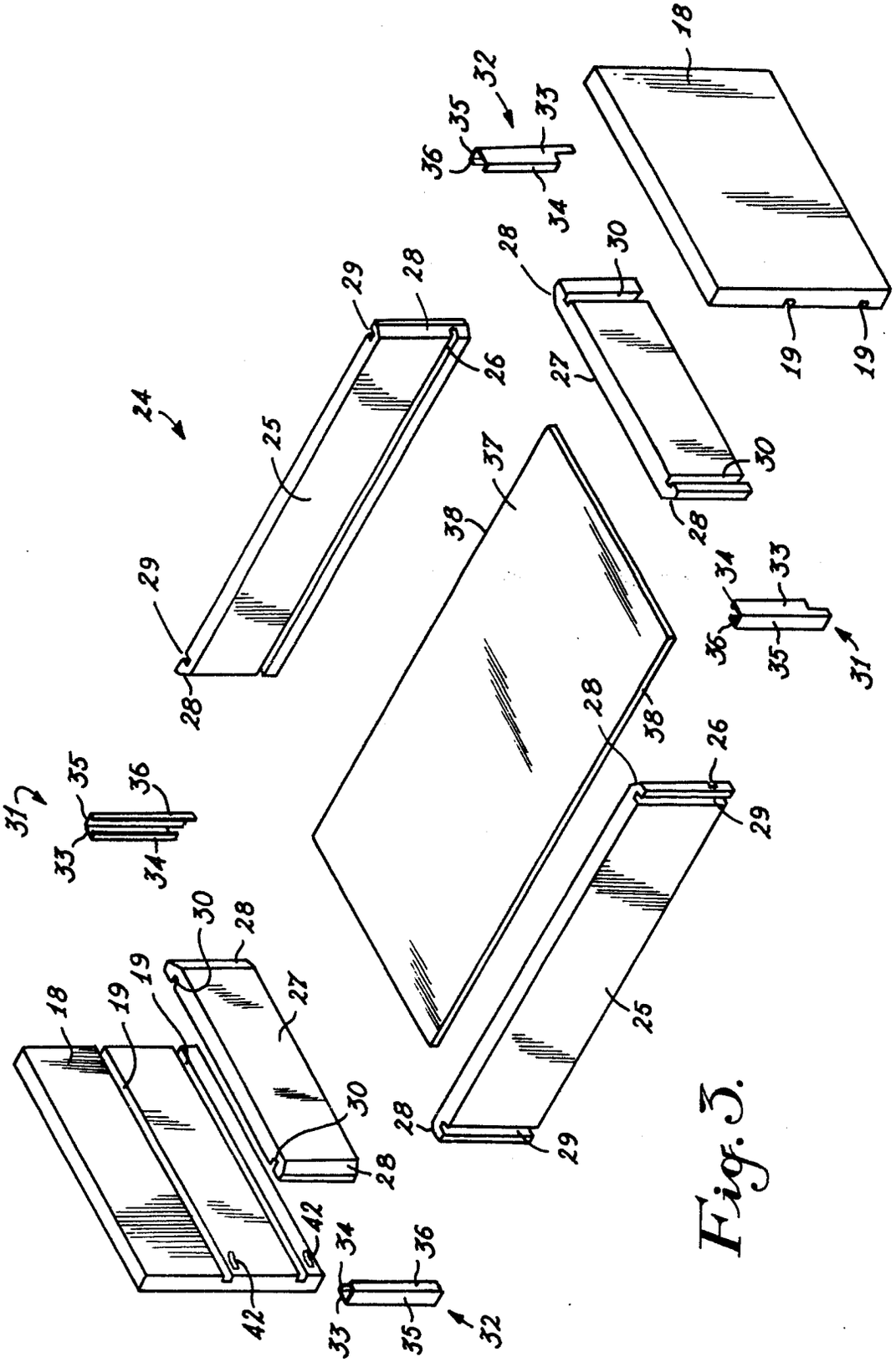
18
19
19
18
32
33
35
36
34
28
30
27
30
28
29
28
26
24
25
29
28
37
38
34
33
36
35
31
28
38
26
29
25
28
29
31
35
36
33
34
30
28
27
30
28
42
42
34
36
33
35
32

Fig. 3.

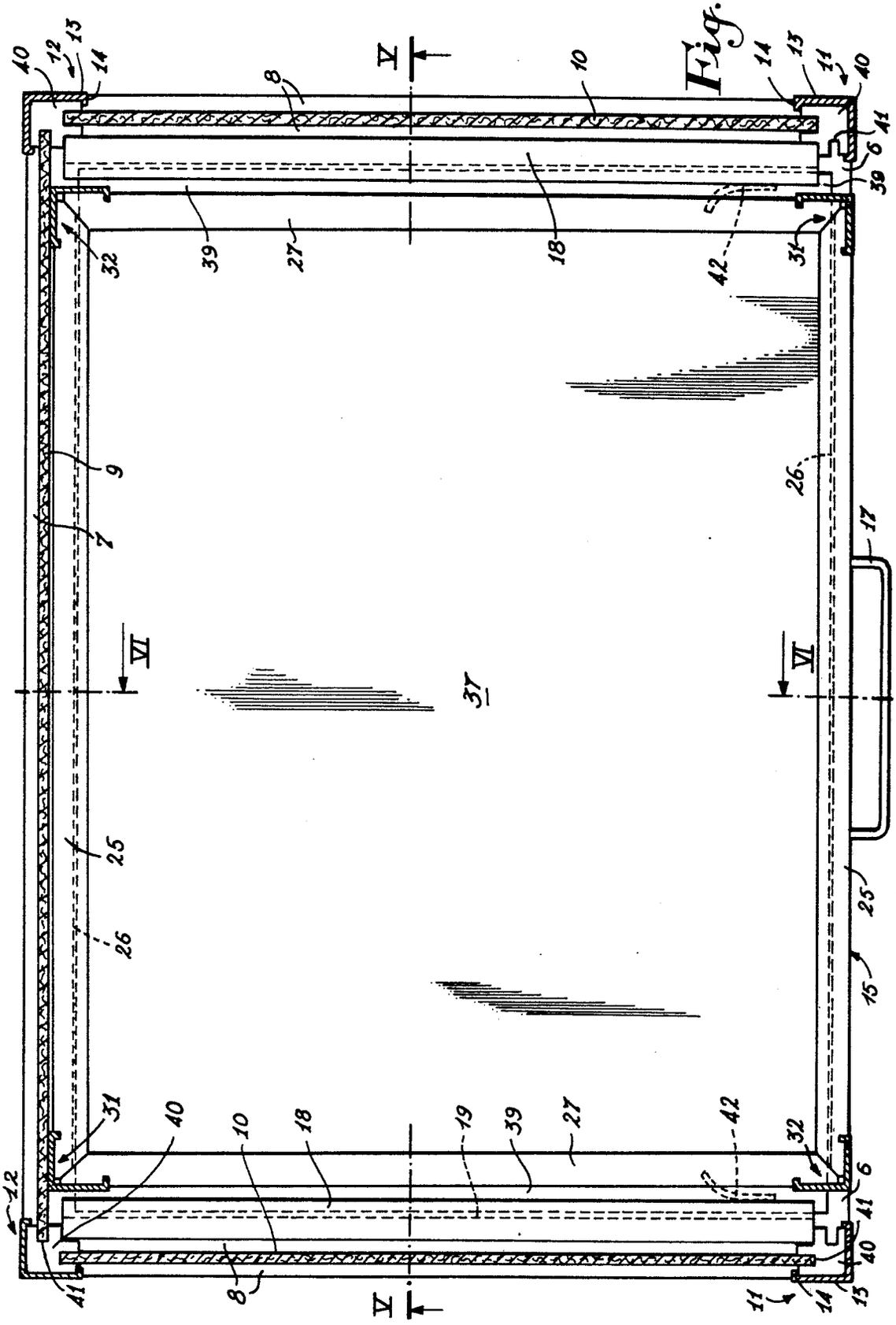

Fig. 4.

Fig. 5.

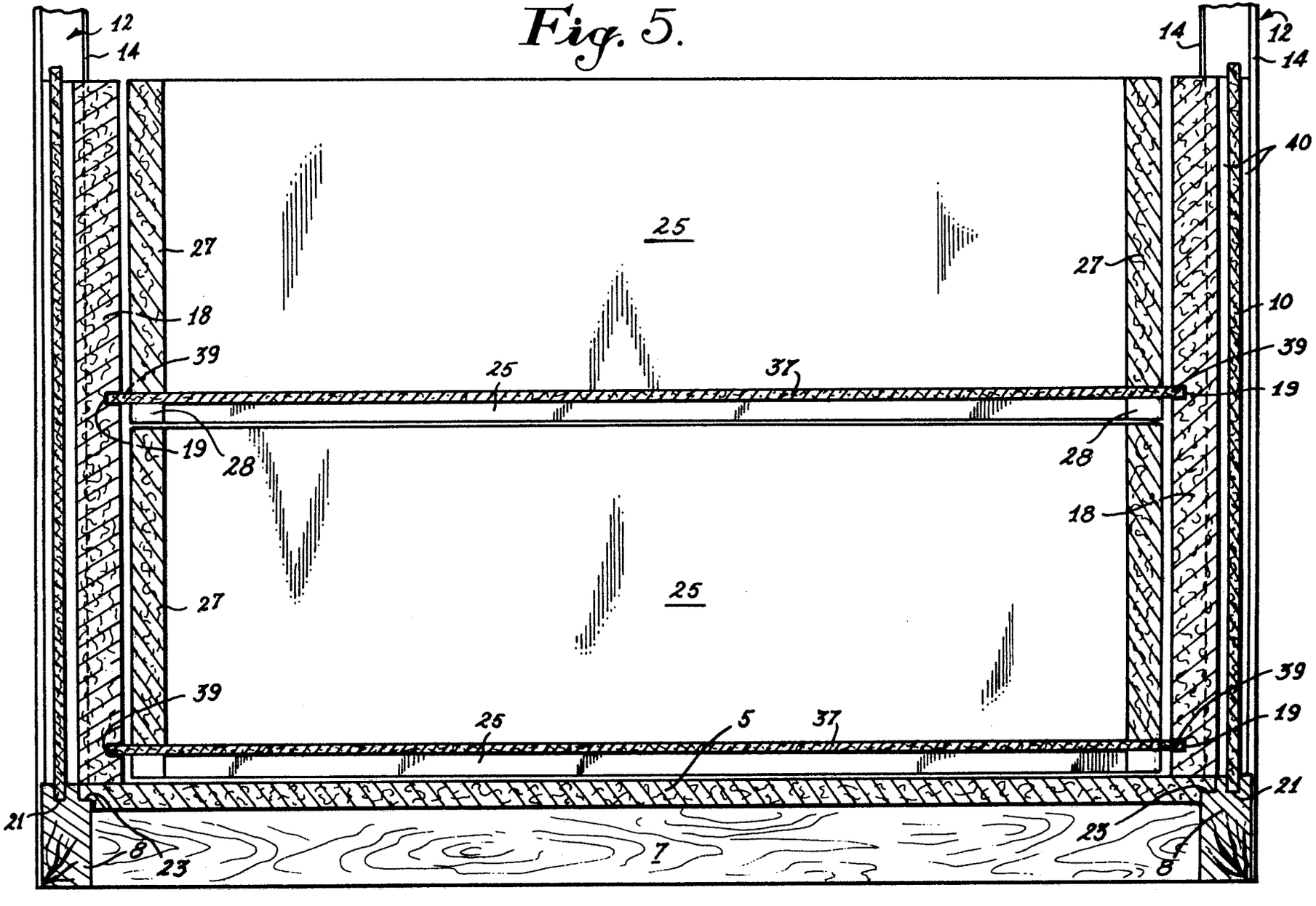

0286621

5/7

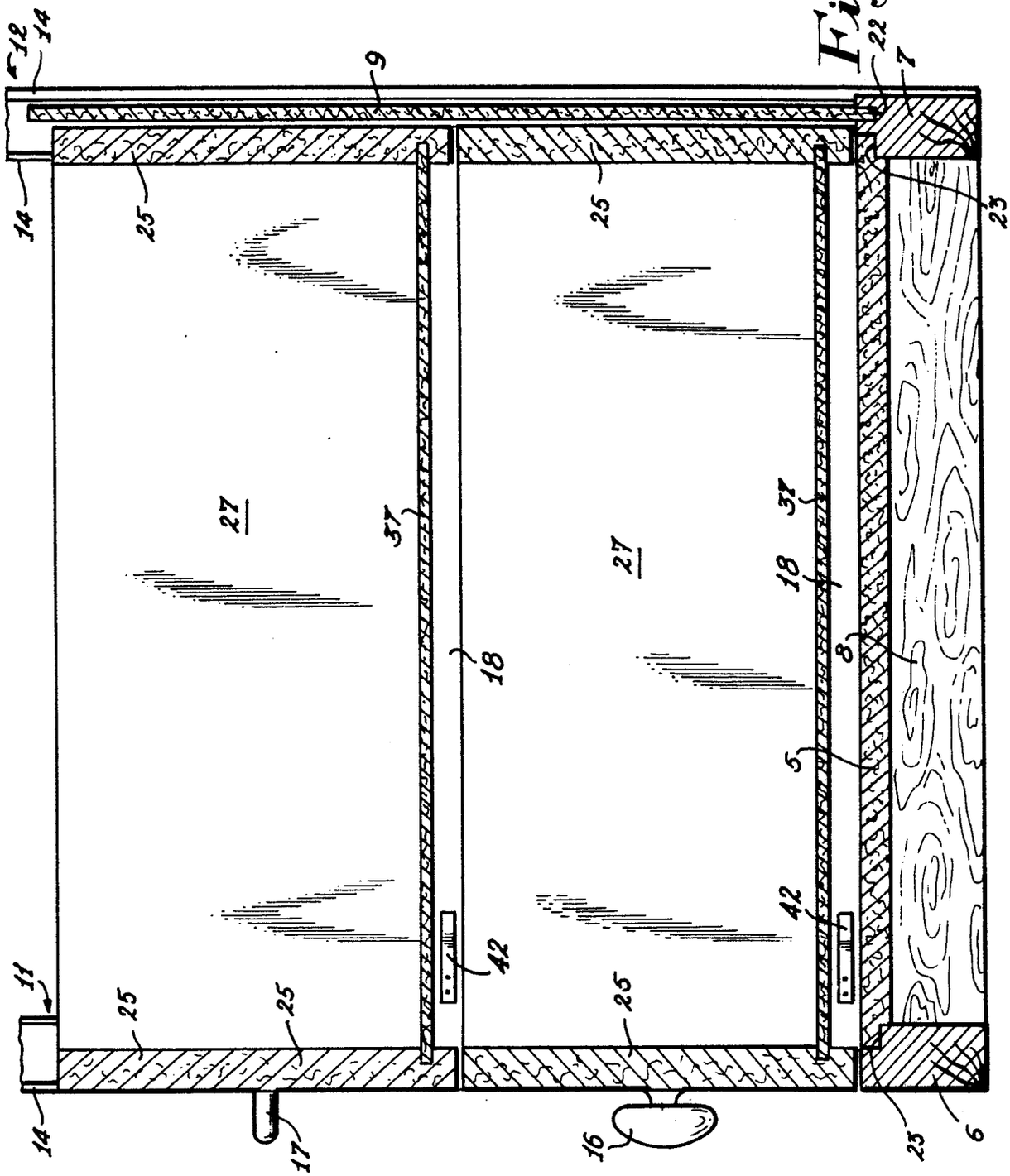
12
14
9
22
7
14
25
25
23
27
37
27
37
18
18
8
5
42
42
11
25
25
25
14
17
16
23
6

Fig. 6.

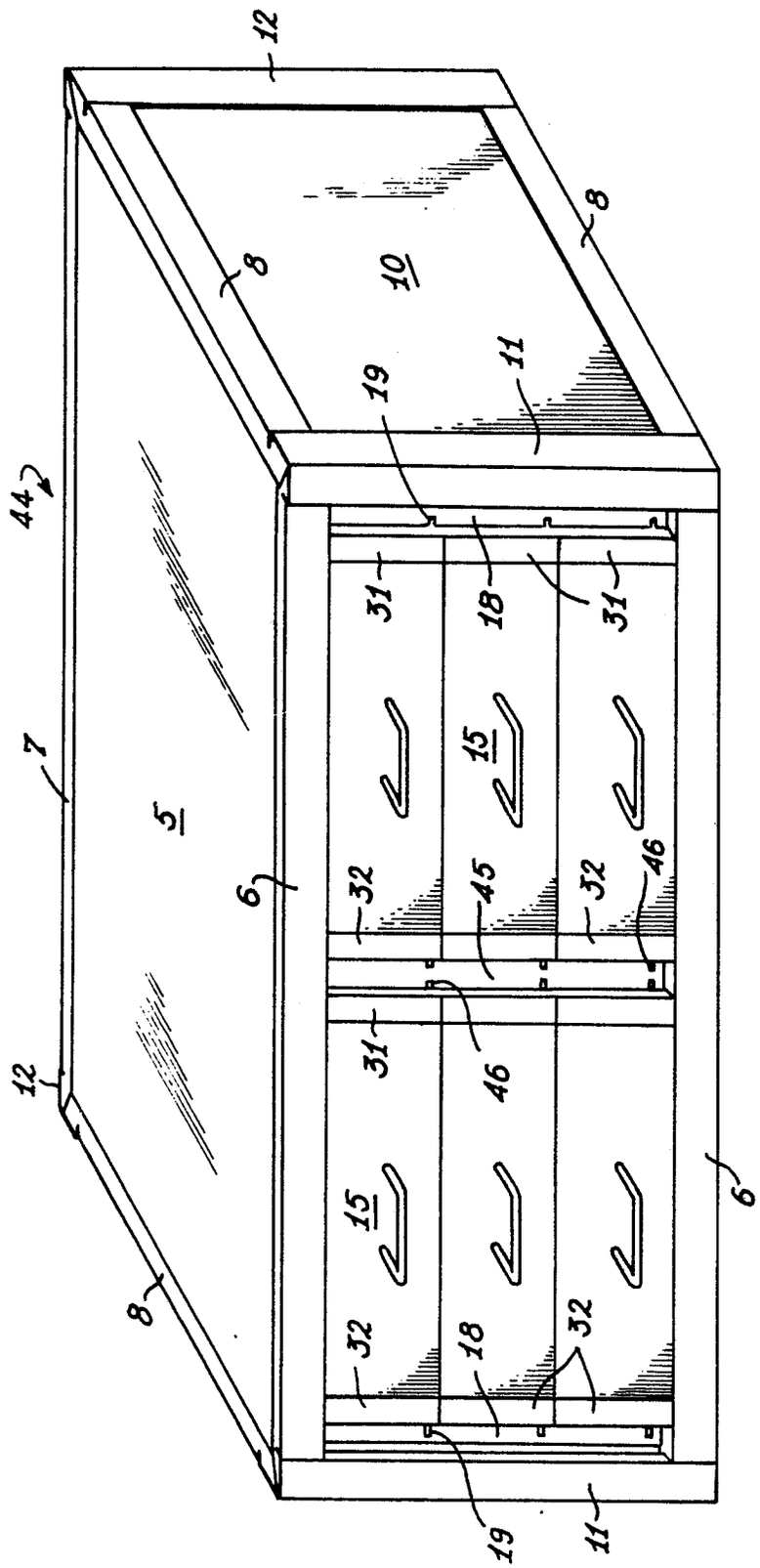
12
8
10
11
19
44
31
18
31
7
5
15
6
32
45
32
46
12
31
46
15
6
8
32
18
32
19
11

Fig. 7.

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 87 0056

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	CH-A- 243 563 (GÜNTHER) * En entier *	1	A 47 B 88/00
A	---	3,4	A 47 B 47/04 A 47 B 67/04 F 16 B 12/46
Y	DE-A-1 964 770 (TIELSA) * Page 4, paragraphes 2,3; figures 1,2 * ---	1	
Y	DE-C- 339 373 (HEIDRICH) * Page 1, lignes 17-21; figure 1 * -----	1	

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
A 47 B

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE	21-06-1988	SCHMITTER BERNARD

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant